

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 15 mai 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Délibération n° BC-2023-068

Objet de la délibération : DISPOSITIF "ÉTÉ CULTUREL - ROUVRIRE LE MONDE 2023" - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES PROVENCE ALPES CÔTES D'AZUR

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 5 mai 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

- ARTUPHEL Ollivier donne procuration à TONARELLI Patrice, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck.

Absent : FAUQUET-LEMAITRE Arnaud.

Secrétaire de Séance : Nicole RULLAN

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'Agglomération au bureau communautaire, pour tout demande de subvention émanant de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et le cas échéant la convention correspondante ;

VU la délibération CC-2022-089 du Conseil communautaire en date du 2 décembre 2022 approuvant la convention pour le développement du parcours d'éducation artistique et culturelle en Provence Verte visant à atteindre le 100% EAC ;

CONSIDERANT la compétence Affaires Culturelles exercée par la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDERANT le programme « Rouvrir le Monde » porté par le Ministère de la culture, reliant Culture et Loisirs pour tous les enfants, jeunes et adultes pendant l'été et jusqu'à la Toussaint 2023, et proposant aux habitants des démarches participatives artistiques et culturelles menées par des artistes en résidence ;

CONSIDERANT que ce programme a pour objectif de :

- Favoriser la participation à la vie culturelle, avec des propositions gratuites accessibles à toutes et tous, ciblant en particulier les Français ne partant pas en vacances, les jeunes publics et les publics empêchés (personnes âgées résidant en EHPAD, personnes en établissements pénitentiaires, personnes en établissements de soin ou en situation de handicap).
- Porter une attention particulière aux territoires prioritaires : les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones rurales.

CONSIDERANT que la DRAC souhaite que l'Agglomération de la Provence Verte soit son interlocuteur unique en Provence Verte en termes de repérage des structures d'accueil des publics, de choix des artistes et de relais financier vis-à-vis des artistes retenus ;

CONSIDERANT que l'Agglomération Provence Verte a identifié une vingtaine de structures du territoire éligibles à ce dispositif et intéressées par cette démarche, ce qui représente 14 résidences d'artistes ;

CONSIDERANT que le financement de la DRAC dans le cadre de ce dispositif couvre l'ensemble des frais artistiques hors achat de fournitures, repas et hébergement le cas échéant ;

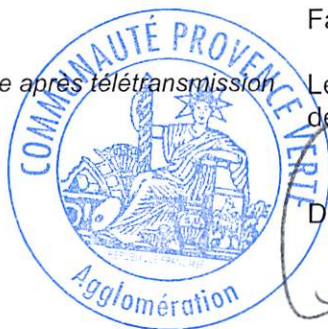
Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'un montant de 42 000 € (quarante-deux mille euros), correspondant à onze résidences d'artistes dans le cadre du volet Résidences en structure d'accueil #RLM - Amplifier les initiatives « Création & Transmission » et trois résidences d'artistes dans le cadre du volet Résidences en territoire #RLM.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 15 mai 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND